

<u>Nombres de délégués -</u>
Afférents au Conseil : 49
En exercice : 49
Présents : 37
Pouvoir : 6
Qui ont pris part à la délibération : 43
Votes exprimés : 43
POUR : 43
CONTRE : 0
Abstentions : 0
<u>Date de la convocation :</u>
25 novembre 2025
<u>Date d'affichage :</u>
25 novembre 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé, représenté par son suppléant Marc MARTIN – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE, absente excusée pouvoir à Christian OPIOLA – Béatrice BOISE – Florian FRAYER – Gilles SACHEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé représenté par son suppléant Jérôme PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Jean-Louis GROGUENIN – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL – Christophe GENTIL – Sandra PICART – Clément POINTEAU – Frédéric CARRE – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Claudine MANIGAULT – Marcel GEORGES – Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Annie ROUSSEAU – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN

Absents excusés ayant donné pouvoir : Marie-Laure GRIMARD absente excusée pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN – Stéphane BARDOUX absent excusé pouvoir à Christian LARDIN – Jean-Michel SABAN, absent excusé pouvoir à Clément POINTEAU – Evelyne CALLEJA, absente excusée pouvoir à Sandra PICART – Cloria JAOLAZA, absente excusée pouvoir à Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT absent excusé pouvoir à Pascal DUBOIS – Michel GCHWEINDER absent excusé pouvoir à Stéphane MOREL – Catherine VERNEAU absente excusée pouvoir à Nathalie LABOSSE – Christophe CHEYSSON absent excusé donne pouvoir à Pierre NOIROT – Hubert NAULOT absent excusé pouvoir à Florian FRAYER

Absents excusés : Claude CATRIN – Sylvie CHARPIGNON – Nathalie LABOSSE

Absents : Philippe DESCHAUMES – Jacqueline DUPLESSY – Pierre-Yves ROY – Bertrand LEBLANC

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL

Objet de la délibération

MARCHE DE COLLECTE, TRANSPORT, TRI ET CONDITIONNEMENT DES EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES

Monsieur Clément POINTEAU, Vice-Président, explique que le marché de collecte, transport, tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables expire le 31 janvier 2026.

Un dossier de consultation des entreprises a été élaboré. Il compte deux lots :

- Lot 1 : Collecte et transport des emballages ménagers recyclables
- Lot 2 : Tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables

La durée des marchés pour les deux lots est de 4 ans renouvelable 2 fois 1 an à compter du 1^{er} février 2026.

Une consultation a été lancée, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, le 9 octobre 2025 sur la plateforme e-marchespublics.com et une publication a été réalisée au JOUE et au BOAMP. La date de remise des offres était fixée au 12 novembre 2025.

La Communauté de Communes a reçu trois offres.

LOT	Montants estimatifs HT	Nombre d'offres par lot
Lot 1 : Collecte et transport des emballages ménagers recyclables	257 866 €	1
Lot 2 : Tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables	136 282 €	2
TOTAL	394 148 €	3

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 12 novembre pour procéder à l'ouverture des plis.

Au vu de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 1^{er} décembre 2025, a admis les 3 offres et a procédé à un classement selon les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation (à savoir 50 points pour le prix de la prestation, 50 points pour sa valeur technique).

Elle propose de retenir les offres économiquement les plus avantageuses à savoir :

- Lot 1 : Collecte et transport des emballages ménagers recyclables

Société SEPUR, pour un forfait mensuel de 17 950 € HT soit un montant annuel de 215 400 € HT

- Lot 2 : Tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables

Société COVED Groupe PAPREC, pour un prix à la tonne de 250 € HT soit un montant annuel estimé de 112 500 € HT

REÇU EN PREFECTURE

le 04/12/2025 Soit un montant annuel total de 327 900 € HT.

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de retenir :

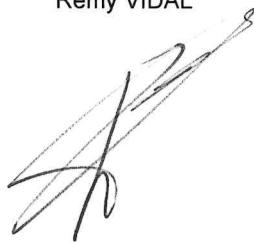
Pour le lot 1 : Collecte et transport des emballages ménagers recyclables, l'offre de la société SEPUR, pour un forfait mensuel de 17 950 € HT soit un montant annuel de 215 400 € HT

Pour le lot 2 : Tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables, l'offre de la société COVED Groupe PAPREC, pour un prix à la tonne de 250 € HT soit un montant annuel estimé de 112 500 € HT

AUTORISE le Président à signer le marché relatif à la collecte, transport, tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables avec les sociétés retenues et toute pièce s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 5/12/2025